



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### psychomotriciens

Question écrite n° 73076

#### Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les revendications des psychomotriciens français. Afin d'actualiser les champs de compétences et de faire évoluer la formation initiale des futurs professionnels, en fonction des connaissances actuelles et des nouveaux besoins de la population, un vaste chantier de réforme des professions de santé a été lancé en 2008. Les psychomotriciens souhaitent ainsi que soit reconnu le niveau élevé d'expertise indispensable pour garantir des soins psychomoteurs de haute qualité, d'autant que leur champ d'intervention ne cesse de s'accroître, et ils ont notamment demandé le passage à cinq années d'études sanctionnées par le grade master. Or ils s'inquiètent aujourd'hui de l'interruption de ces travaux préparatoires. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur cette question.

#### Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Le Mèner](#)

**Circonscription :** Sarthe (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73076

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2015](#), page 480

**Réponse publiée au JO le :** [28 juillet 2015](#), page 5743